

COMMUNE DE GOUGENHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 27 septembre 2024 à 20h30 à la mairie

Sous la présidence de M. Laurent KRIEGER, Maire

Date de convocation : 23/09/2024

Conseillers élus : 15 - Conseillers en fonction : 12 - Quorum : 7

Conseillers présents : 10 Conseillers représentés : 1

Étaient présents :

Laurent KRIEGER (maire), Matthieu STOLL (2ème adjoint), Frédéric MOSTER (3ème adjoint), Ludovic CRIQUI, Nathalie WROBEL, Christiane FISCHER, Anne-Catherine RUCK, Alphonse MULLER, Pascal SCHMITT, Christian HUFFLING

Étaient absents :

Laurent Bescond

Denis STAHL qui a donné procuration à Pascal SCHMITT pour voter en son nom

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juillet 2024
2. Dispositif de lutte contre les inondations et les coulées d'eau boueuse : Cession des parcelles communales au SDEA
3. Adoption du plan de Zonage d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAEnR)
4. Rue Neuve : Approbation du projet d'aménagement de la voirie
5. Rue Neuve : Examen des devis
6. Elaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)
7. Participation communale aux sorties ou spectacles de Noël du Regroupement Pédagogique de Gougenheim-Rohr
8. Versement d'une subvention dans le cadre du dispositif de sauvegarde et de valorisation de l'habitat patrimonial
9. Points divers

Mme Nathalie WROBEL est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le maire informe les conseillers que Madame Florence BISCH a démissionné le 23 septembre 2024 pour raisons personnelles, portant le nombre d'élus à 12. Le maire souligne l'engagement de Madame BISCH lors des trois derniers mandats municipaux et lui adresse ses remerciements au nom de la commune pour son engagement.

1. Le procès-verbal de la séance du 15 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité.
2. DCM 2024 - 67163 – 33 Cession de parcelles appartenant à la commune au profit du SDEA Alsace-Moselle pour la construction d'un ouvrage de lutte contre les coulées d'eau boueuse

Vote : Pour à l'unanimité

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers :

- L'arrêté préfectoral du 18 octobre 2023 portant déclaration d'utilité publique des travaux et acquisitions nécessaires au projet d'aménagement permettant la lutte contre les inondations et les coulées de boue sur la commune de Gougenheim ;
- Les compétences dévolues au SDEA Alsace-Moselle, notamment en matière de Grand Cycle de l'eau ;
- La nécessité pour le SDEA Alsace-Moselle - Périmètre de la Vallée du Rohrbach, maître d'ouvrage, d'acquérir pour la construction de ce dispositif de retenue d'eau les parcelles suivantes :

Section	N° parcelle	Contenance (en ares)	Nature	Lieu-dit	Zonage PLU	Emprises à acquérir
01	157	00ha08a49ca	Lande	<i>Village</i>	Aa, N et UB	26
01	140	00ha00a73ca	Sol	<i>Abreuvoir</i>	N	73
01	197	00ha10a03ca	Sol	<i>Rue</i>	N et Ac	67
01	195	00ha08a14ca	Lande	<i>Village</i>	N et Ac	298
01	196	00ha02a54ca	Sol	<i>Rue</i>	Aa et N	176
01	141	00ha02a44ca	Sol	<i>Fossé</i>	UA, N et UB	6
TOTAL en m²						646

La cession de ces parcelles se fera contre le paiement d'un prix correspondant à un montant de 1 € symbolique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- **Accepte la cession des parcelles désignées pour un montant d'un euro symbolique.**
- **Autorise le maire à signer l'Engagement de vente et Réquisition d'instrumenter proposé par le SDEA Alsace-Moselle ainsi que tout autre document en lien avec cette vente.**

3. DCM 2024 - 67163 – 34 Mise en place de Zones d'Accélération pour les Energies Renouvelables (ZAEnR)

Vote : Pour à l'unanimité

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER, vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergies renouvelables et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale.

Cette loi permet aux communes de définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter.

Ces ZAEnR peuvent concerner toutes les énergies renouvelables (EnR). Elles sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'EnR, en tenant

compte de la nécessaire diversification des EnR, des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'EnR déjà installée (L141-5-3 du code de l'énergie).

Ces zones d'accélération ne sont pas des zones exclusives. Des projets pourront être autorisés en dehors. Toutefois un comité de projet sera obligatoire pour ces projets afin de garantir la bonne inclusion de la commune d'implantation et des communes limitrophes dans la conception du projet, au plus tôt et en continu.

Les porteurs de projets seront, quoiqu'il en soit, incités à se diriger vers ces ZAEnR qui témoignent d'une volonté politique et d'une adhésion locale du projet EnR.

Monsieur le maire précise que :

- Pour un projet, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas son autorisation, celui-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables. L'instruction des projets reste faite au cas par cas.

- La commune de Gougenheim a lancé une consultation du public du 26 février 2024 au 26 mars 2024. La population a été informée via le site internet communal ainsi que par un avis distribué en boîtes aux lettres. Le projet de cartographies des ZAEnR proposé par les élus de Gougenheim était consultable sur le site internet et à la mairie. Le public était invité à faire part de ses remarques et suggestions par mail, courrier, ou dans le registre mis à disposition au secrétariat de mairie.

Sur la base des informations reçues de la préfecture sur le potentiel d'implantation des énergies renouvelables et compte tenu des résultats de la concertation menée sur la commune, Monsieur le maire propose les zones définies en annexe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

• valide les zones d'accélération pour les énergies renouvelables proposées conformément aux dispositions de l'article L 141-5-3 du code de l'énergie ;

• charge le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

4. DCM 2024 - 67163 – 35 Projet de réaménagement de la rue Neuve

Vote : Pour à l'unanimité

Monsieur le maire, au nom de la commission Voirie, présente le projet de rénovation de la rue Neuve.

Le réaménagement de cette rue, identifiée par la commission comme étant particulièrement dégradée, a été guidé par la volonté de réduire l'imperméabilisation des sols. Un caniveau central permettra d'éliminer les trottoirs étroits et peu utilisés qui seront remplacés par des bandes vertes et des espaces verts. Le carrefour en partie haute de la rue sera pavé afin de réduire l'usure fréquente dans cette zone de passage.

Pour le financement de ce projet, il sera fait appel à la Collectivité européenne d'Alsace au titre du Fonds Communal d'Alsace suivant la répartition ci-dessous :

Co-financeurs	Montant euros HT
Fonds propres du porteur de projet : Commune de Gougenheim	65 951
Collectivité européenne d'Alsace	54 049
TOTAL (coût estimatif du projet)	120 000

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- **Valide le projet de réaménagement de la voirie dans la rue Neuve ;**
- **Autorise le maire à solliciter l'aide de la Collectivité européenne d'Alsace (Fonds Communal d'Alsace) pour la réalisation de ce projet.**

5. DCM 2024 - 67163 – 36 Réaménagement de la rue Neuve – Choix du prestataire

Vote : Pour à l'unanimité

Dans le cadre du réaménagement de la rue Neuve, les conseillers sont amenés à désigner le prestataire qui réalisera les travaux.

Monsieur le maire présente les offres établies par les sociétés suivantes :

- Adam TP
- Artère Constructions et travaux publics
- Wicker TP

Les membres de la commission "Voirie" proposent de choisir la société WICKER TP qui a déjà effectué des travaux similaires pour la commune et dont l'offre est la mieux-disante.

Après délibération, les Conseillers valident la proposition de la commission en choisissant l'offre de la société WICKER TP de Schaffhouse sur Zorn pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Neuve **pour un montant total de 87 000 € HT, soit 104 400 € TTC.**

6. DCM 2024 - 67163 – 37 Réaménagement du carrefour rue Saint Laurent – Choix du prestataire

Vote : Pour à l'unanimité

Dans le cadre du réaménagement du carrefour rue Saint Laurent, les conseillers sont amenés à désigner le prestataire qui réalisera les travaux.

Monsieur le maire présente les offres établies par les sociétés suivantes :

- Adam TP
- Artère Constructions et travaux publics
- Wicker TP

Les membres de la commission "Voirie" proposent de choisir la société WICKER TP qui a déjà effectué des travaux similaires pour la commune et dont l'offre est la mieux-disante.

Après délibération, les Conseillers, valident la proposition de la commission en choisissant la société WICKER TP de Schaffhouse sur Zorn pour la réalisation des travaux de réaménagement du carrefour rue Saint Laurent **pour un montant total de 33 000 € HT, soit 39 600 € TTC.**

7. DCM 2024 - 67163 – 38 Elaboration du Plan Communal de Sauvegarde

Vote : Pour à l'unanimité

Monsieur le maire rappelle aux conseillers que le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) définit l'organisation prévue par une commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard de risques connus. Il établit un recensement, une analyse des risques à l'échelle de la commune et intègre et complète les documents d'information élaborés au titre des actions de prévention.

La commune de Gougenheim étant exposée à plusieurs risques majeurs, Monsieur le maire propose d'élaborer un Plan Communal de Sauvegarde ainsi qu'un Document d'Information Communal des Risques Majeurs (DICRIM).

Pour cela, il propose aux conseillers de faire appel à l'association EGEE pour l'accompagner dans la réalisation de ces documents.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide le devis de l'association EGEE d'un montant de 2 800 € pour l'accompagnement de la commune dans l'élaboration du PCS et du DICRIM.

8. DCM 2024 - 67163 – 39 Participation aux sorties ou spectacles de Noël des écoles du RPI

Vote : Pour à l'unanimité

En cas de demande de subvention pour les sorties ou spectacles de Noël offerts aux élèves du Regroupement Pédagogique Intercommunal de Gougenheim / Rohr, Monsieur le Maire propose une participation à hauteur de 6 € par enfant domicilié à Gougenheim ou fréquentant l'école communale par dérogation.

Après délibération, les conseillers décident, de verser à la coopérative scolaire de l'école et sur demande précisant les effectifs :

- **6 € par enfant domicilié à Gougenheim ou fréquentant l'école de Gougenheim par dérogation.**

9. DCM 2024 - 67163 – 40 Versement d'une subvention dans le cadre du dispositif de sauvegarde et de valorisation de l'habitat patrimonial

Vote : Pour à l'unanimité

Monsieur le maire rappelle aux conseillers

- le dispositif départemental de sauvegarde et de valorisation de l'habitat patrimonial visant à soutenir les projets d'habitat dans les immeubles présentant un caractère patrimonial avéré ;

- La décision prise lors du conseil municipal du 19 juin 2024 de participer au cofinancement des projets portés sur le territoire de la commune à parité avec la Communauté de communes du Kochersberg ;

et informe les conseillers que, dans le cadre de ce dispositif, la Collectivité européenne d'Alsace a versé une subvention à Monsieur Cédric PALESTRO et Mme Perrine LALEVEE propriétaires d'une maison alsacienne située au 18 rue du Galgenberg dans notre commune.

La CEA ayant versé une aide de 2 705,00 €, la Communauté de communes du Kochersberg et la commune de Gougenheim verseront 23,33 % de cette somme à parts égales soit : $631,08 \text{ €} / 2 = 315,54 \text{ €}$.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **décide de verser la somme de 315,54 € à Monsieur PALESTRO et Mme LALEVEE.**

10. Points divers

- Monsieur Matthieu STOLL fait le compte-rendu de la réunion de l'Association Foncière de Gougenheim du 12/09/2024.
- Monsieur le maire fait le compte-rendu de la réunion du 11/09/2024 : les riverains de l'entrée Ouest du village étaient conviés à une présentation du projet de rond-point et des réaménagements qui toucheront l'entrée de la commune.
- Monsieur le maire annonce aux conseillers que la commune a reçu sa première fleur décernée par le jury « Fleurissement d'Alsace » et félicite Messieurs Jean-Paul KOEBEL, agent technique, et Denis STAHL, adjoint au maire, pour leur investissement.

La secrétaire de séance, Nathalie WROBEL



Le maire, Laurent KRIEGER



Délibérations

DCM 2024 - 67163 – 33 Cession de parcelles appartenant à la commune au profit du SDEA Alsace-Moselle pour la construction d'un ouvrage de lutte contre les coulées d'eau boueuse

DCM 2024 - 67163 – 34 Mise en place de Zones d'Accélération pour les Energies Renouvelables (ZAEnR)

DCM 2024 - 67163 – 35 Projet de réaménagement de la rue Neuve

DCM 2024 - 67163 – 36 Réaménagement de la rue Neuve – Choix du prestataire

DCM 2024 - 67163 – 37 Réaménagement du carrefour rue Saint Laurent – Choix du prestataire

DCM 2024 - 67163 – 38 Elaboration du Plan Communal de Sauvegarde

DCM 2024 - 67163 – 39 Participation aux sorties ou spectacles de Noël des écoles du RPI

DCM 2024 - 67163 – 40 Versement d'une subvention dans le cadre du dispositif de sauvegarde et de valorisation de l'habitat patrimonial

Procès-verbal publié le 12/11/2024 sur le site internet de la commune de Gougenheim.